



Rapport CTOI d'application de l'AUSTRALIE (8^e session du Comité d'application, 2011)

CoC12rev1 [F]

1. Informations générales

Statut : membre depuis novembre 1996

Prises d'espèces CTOI (moyenne 2005-2008) :

6280 t

Nombre de navires autorisés : 124

Grands thons : 5255 t

Un plan de développement des flottes existe : non

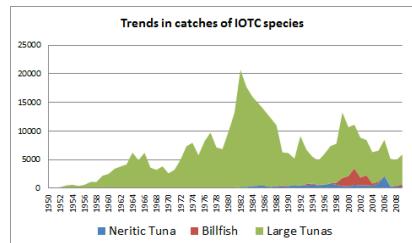
Porte-épées : 112 t

Nombre de navires actifs déclaré : [1243 \(2009/2010\)](#)

Thons néritiques : 913 t

Capacité de référence pour les thons tropicaux disponible : oui

Capacité de référence pour germon et espadon disponible : oui



2. Rapports annuels	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
2.1. Niveau de participation aux réunions de la Commission.	Conforme	100%	Création d'un fond d'assistance pour faciliter la participation des scientifiques aux réunions du CS, des GT et de la Commission.	
2.2. Rapport d'application.	Conforme	A soumis son rapport d'application pour la 14 ^e session de la Commission.	Les CPC qui n'ont pas soumis leur rapport national doivent respecter leurs obligations dès que possible.	
2.3. Niveau de participation aux réunions du Comité scientifique .	Conforme	100%	Création d'un fond d'assistance pour faciliter la participation des scientifiques aux réunions du CS, des GT et de la Commission.	
2.4. Rapport national au Comité scientifique .	Conforme	A soumis son rapport national pour la 13 ^e session du Comité scientifique.	Le CS a rappelé qu'il a été décidé, lors de la 4 ^e session, que toutes les CPC doivent fournir au CS des rapports nationaux écrits, même si elles ne participent pas aux réunions.	
2.5. Questionnaire CTOI d'application.	Non conforme	N'a pas soumis son questionnaire d'application. A soumis son questionnaire le 14 février 2011 (après l'échéance du 3 janvier 2011).	Le Comité d'application examinera annuellement l'application par chaque CPC des mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission.	
3. Résolutions sur le contrôle de la capacité de pêche et sur les responsabilités des États du pavillon	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
3.1. Rés. 09/02 et précédentes : sur les plans de développement des flottes.		L'Australie a indiqué son intention de limiter le nombre de ses navires actifs dans la zone de compétence de la CTOI et soumettra un plan de développement des flottes à la CTOI. <i>Le plan de développement des flottes n'a pas encore été reçu.</i>	Une nouvelle date limite de soumission des PDF et des PDF révisés a été fixée au 31 décembre 2010, à moins que la CPC ait indiqué une échéance plus précoce.	
3.2. Rés. 09/02 et précédentes : sur la limitation de la capacité de pêche.	Partiellement conforme	A déclaré une liste de navires actifs pêchant les thons tropicaux en 2006. A déclaré une liste de navires actifs pêchant l'espadon et le germon en 2007. <i>L'Australie a indiqué qu'elle aura besoin de plus de temps pour confirmer les informations</i>	Les CPC ont été encouragées à soumettre les informations manquantes dans les meilleurs délais.	

3. Résolutions sur le contrôle de la capacité de pêche et sur les responsabilités des États du pavillon	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
		<i>déclarées ci-dessus.</i>		
3.3. Rés. 10/08 et précédentes : sur la surveillance des navires domestiques.	Partiellement conforme	Dernière déclaration en <u>2009/2010</u> , de <u>13-12</u> navires actifs. <u>Une partie des informations requises n'a pas été soumise</u> <u>Un navire n'est pas sur la Liste des navires autorisés.</u>	Les CPC ont été encouragées à soumettre les informations manquantes dans les meilleurs délais.	
3.4. Rés. 06/03 : sur un système de surveillance des navires par satellite (SSN).	Conforme	Un SSN est en place.		
3.5. Rés. 10/07 et précédentes : sur l'attribution de licences à des navires étrangers.	Non conforme	<u>N'a pas déclaré de liste de navires étrangers attributaires de lieuees.</u> <u>A déclaré qu'aucun navire étranger n'était attributaire de licence.</u>	Le Comité a exprimé sa grande préoccupation face aux faibles niveaux d'application de certaines CPC et les a pressé de fournir les informations requises dans les meilleurs délais.	
3.6. Rés. 07/02 : sur le Registre CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI.	Partiellement conforme	A actuellement 124 navires de pêche et un navire transporteur. <u>Une partie des informations ne respecte pas les standards de la CTOI.</u>	Le Comité a rappelé l'importance de déclarer la capacité des navires en Tonnage brut (TB ou GT) et non plus en TJB (GRT), puisque le TB est l'unité standard, conformément à la résolution 07/02.	
3.7. Rés. 09/03 : Sur la création d'une liste des navires soupçonnés de s'être livré à des activités de pêche illicite, non déclarée, non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI.	Partiellement conforme	N'a pas signalé de navires pour inclusion dans la Proposition de Liste INN 2011. Aucun de ses navires n'a été signalé pour inclusion dans la Proposition de Liste INN 2011. <u>N'a pas fait part de son avis sur la demande de retrait de deux navires de la Liste de navires INN 2010.</u>		
3.8. Rés. 08/02 : sur un Programme régional d'observateurs (ROP) pour surveiller les transbordements en mer.		Ne participe pas au ROP.	Tous les transbordements en mer doivent être conformes au Programme CTOI d'observateurs pour la surveillance des transbordements en mer.	
3.9. Rés. 01/02 et 05/07 : sur un standard de gestion et les contrôles des navires de pêche.		Aucune information n'a été fournie sur le niveau d'application en 2009.		
4. Résolutions concernant les données scientifiques	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08

4. Résolutions concernant les données scientifiques	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
4.1. Rés. 10/02 et précédente, et autres résolutions connexes (05/05, 09/06 et 10/06) : Statistiques exigibles.	Conforme	Captures nominales : soumises. Prises et effort : soumises. Fréquences de tailles : en partie soumises. Captures accessoires requins : soumises. Captures accessoires tortues : soumises. Captures accessoires d'oiseaux : soumises. <i>Concerne les rapports 2009.</i>	Le Comité a renouvelé sa préoccupation face au fait de de nombreux jeux de données reçus des membres sont incomplets, en particulier les prises et effort et les fréquences de tailles . Le Comité presse toutes les CPC de prendre les mesures nécessaires pour respecter les exigences de données de la CTOI.	
4.2. Rés. 10/04 et précédente : sur un programme régional d'observateurs.	Partiellement conforme	A fourni des informations sur le niveau d'application. <i>Aucun rapport d'observateur n'a été reçu par le Secrétariat.</i>		
4.3. Rés. 10/03 (PS) & Rés. 08/04 (LL) sur l'enregistrement des captures par les navires de pêche.	Partiellement eConforme	A fourni des informations sur le niveau d'application et les formulaires de fiches de pêche pour ses navires nationaux. <i>Aucune fiche de pêche n'a été fournie au Secrétariat.</i>		
4.4. Rés. 10/06 sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières.	Conforme	A déclaré les informations pour 2009.	La Résolution 10/06, qui remplace la 08/03, a étendu le champ d'application des mesures d'atténuation.	
5. Résolutions relatives aux contrôles du ressort des États du port	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
5.1. Rés. 05/03 : sur l'établissement d'un programme CTOI d'inspection au port.	Non conforme	N'a pas soumis sa liste de navires étrangers qui ont débarqué des espèces CTOI dans ses ports.	Le Comité a exprimé sa grande préoccupation face aux faibles niveaux d'application de certaines CPC et les a pressé de fournir les informations requises dans les meilleurs délais.	
5.2. Rés. 10/11 : Sur des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN.	Non conforme	N'a pas fourni la liste de ses ports désignés.		
6. Résolutions concernant les mesures commerciales	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
6.1. Rés. 01/06 & 03/03 : sur le programme de document statistique sur le thon obèse.	Partiellement conforme	La liste des institutions et personnes autorisées à valider les documents statistiques de la CTOI a été soumise. <i>N'a pas soumis à la Commission son rapport d'évaluation des données d'exportation par rapport à celles d'importation.</i>		

5. Résolutions relatives aux contrôles du ressort des États du port	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
6.2. Rés. 10/10 : sur les mesures commerciales.		Aucune CPC n'a signalé de débarquements ou de transbordements dans leurs ports de produits par des navires australiens, qui auraient entraîné une possible identification de l'Australie.		
7. Autres sujets	État	Observations	Actions adoptées lors des réunions CoC 07 et Commission 14	Évaluation des progrès, post CoC 08
7.1. Pas d'autres sujets concernant l'Australie				